



Règlement du concours

Les Trophées de l'Inclusion

Organisés par l'Agefiph, en partenariat avec la Région et la DREETS

I. Organisateur

L'Agefiph Centre-Val de Loire organise un concours intitulé "Les Trophées de l'Inclusion". Il est réalisé en partenariat avec la Région Centre-Val de Loire et la DREETS.

II. Vocation du concours

Valoriser et encourager la dynamique d'accueil et d'inclusion des apprenants en situation de handicap dans les organismes de formation (OF) et Centre de Formation d'Apprentis (CFA) de la région Centre-Val de Loire.

Les Trophées de l'Inclusion ne visent pas à distinguer les organismes les plus avancés, mais à valoriser des démarches inspirantes, transférables et susceptibles d'encourager le développement d'une formation plus inclusive sur l'ensemble du territoire.

III. Promesse du concours

- **Valoriser** : Mettre en lumière ceux qui sécurisent l'accès aux compétences pour les apprenants en situation de handicap
- **Créer une dynamique inspirante** : Inciter à la duplication d'initiatives concrètes et éprouvées sur les territoires.
- **Un partenariat** : Associer la Région Centre-Val de Loire et la DREETS pour porter ces initiatives au niveau régional
- **Trophées & visibilité** : Une vidéo offerte et relayée pour chaque lauréat

IV. Conditions et modalités de participation

Ce concours est ouvert à tous les **OF et CFA de la région Centre-Val de Loire** disposant d'**au moins un établissement dans la région**.

Pour participer aux "Trophées de l'Inclusion", l'OF/CFA doit remplir le dossier de candidature et le renvoyer par mail avant le vendredi 16 octobre 2026.

La candidature sera accompagnée de tous les éléments utiles à la compréhension du dossier. L'envoi du dossier et des documents annexes se fait directement par mail à l'adresse suivante : rhf-centre@agefiph.asso.fr

Règlement du concours

V. La désignation des lauréats

Les structures lauréates seront choisies par un jury composé de représentants de l'Agefiph, de la Région Centre-Val de Loire et de la DREETS.

Il y a 3 catégories de prix :

- **Catégorie "Engagement" : Placer le handicap au coeur de la culture de l'organisme.**

Implication durable de la direction et des équipes, sensibilisation des pairs et/ou des apprenants, rôle actif du référent handicap, professionnalisation des équipes sur le sujet du handicap.

- **Catégorie "Innovation" : Réinventer les manières de former et d'apprendre.**

Développement de modalités pédagogiques innovantes, création d'environnements inclusifs (salle de répit, espace sensoriel, etc.) et utilisation de technologies accessibles pour adapter les parcours.

- **Catégorie "Compensation" : Lever concrètement les barrières de l'apprentissage.**

Mise en place de solution sur-mesure pour répondre à un besoin spécifique : Adaptations techniques/humaines/organisationnelles, aménagement des rythmes ou sécurisation des examens.

La délibération du jury aura lieu entre le 30 octobre et le 6 novembre 2026.

La liste des structures attributaires des "Trophées de l'Inclusion" sera communiquée lors de la cérémonie de remise des prix le jeudi 19 novembre 2026. Les structures candidates seront tenus au courant par mail.

Aucun recours de la décision d'attribution prise par le jury ne sera possible. Les structures disposeront du nombre de points qu'elles auront obtenu dans le barème et de la mesure d'écart par rapport aux lauréats de leur catégorie.

Règlement du concours

VI. Prix

Le lauréat de chaque catégorie bénéficiera également de la réalisation d'une vidéo promotionnelle dédiée, qui sera intégralement prise en charge par notre organisation et relayée sur l'ensemble de nos réseaux sociaux afin de valoriser son initiative.

Cette vidéo sera mise à sa disposition et restera sa propriété exclusive pour toute utilisation future sur ses propres supports de communication.

VII. La remise des prix

Les structures lauréates recevront leur trophée au cours d'une cérémonie regroupant les OF/CFA et nos partenaires. La participation au concours engage la structure à être présente lors de la cérémonie.

VIII. Promotion et droits à l'image

Les structures lauréates autorisent, sans contrepartie, les organisateurs des "Trophées de l'Inclusion" à utiliser leurs noms et leur image, dans tout support (écrit, numérique, vidéo, etc.) lié au concours et cela du seul fait de leur candidature.

IX. Les grandes étapes du projet

- Dépôt des candidatures : 10 juillet au 16 octobre 2026
- Délibération finale du jury : 6 novembre 2026
- Cérémonie de remise des prix : 19 novembre 2026